

**Vous travaillez dans le gros œuvre⁽¹⁾ ?
Vous recevrez bientôt votre prime
timbres intempéries.**

Comment puis-je obtenir ma prime?

Au plus tard début mai, vous recevez par courrier une carte intempéries. Remettez ce document à votre secrétariat CGSLB local. Nous vous paierons ensuite.

Quelle est le montant de ma prime?

Le montant est inscrit sur votre carte intempéries et s'élève à 2% de votre salaire brut total de 2015. Par 10 000 euro de salaire en 2015, vous recevrez 200 euro. Pour un salaire brut total en 2015 de 30 000, vous recevrez alors une prime 600 euro brut (=trois fois 200 euro).

A partir de quand est-ce payé ?

Les premiers paiements seront effectués à partir du 25 avril 2016

(1) Les travaux de gros œuvres, ex. travaux de routes, de maçonnerie, toiture et façade. Le numéro ONSS de votre employeur, qui figure en général en haut de votre fiche de salaire, commence par les chiffres (0)24 ou (0)54. Par exemple: 024-0000097-96

**Votre Liberté
Votre Voix**

